



COMMUNIQUE DE PRESSE

DEMANTELEMENT SECURITAIRE DES ANCIENS ACCES A LA MER DU VAL POLLET A CRIEL-SUR-MER ET DE PORT-SAINT-MARTIN À SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX – 10/07/2025

Entre mardi 15 et vendredi 18 juillet prochains, le Syndicat Mixte du littoral de la Seine-Maritime (SML76) et le Département la Seine-Maritime vont engager un chantier de sécurisation et de démantèlement des deux anciens accès à la mer du « Val Pollet » à Criel-sur-Mer et de « Port-Saint-Martin » à Saint-Martin-aux-Buneaux.



Les deux anciens ouvrages littoraux du « Val Pollet » à Criel-sur-Mer et de « Port-Saint-Martin » à Saint-Martin-aux-Buneaux sont les témoins d'un passé assez récent où de nombreuses valleuses perchées disposaient d'un accès à la mer. L'action du temps, des éléments et, plus globalement le recul des falaises et l'érosion continentale ont eu cependant raison de leur intégrité.

À l'instar d'autres sites similaires de la côte d'Albâtre, il est malheureusement impossible de les rétablir de façon sécuritaire et durable.

Aujourd'hui en état de ruine, ces deux ouvrages dangereux sont toutefois toujours fréquentés par quelques usagers, et ce malgré la présence de panneaux et d'arrêtés municipaux d'interdiction.

Compte-tenu du risque avéré d'accidents graves, voire mortels, les communes de Saint-Martin-aux-Buneaux, de Criel-sur-Mer, le Syndicat Mixte du Littoral de la Seine Maritime (SML76) et le Département de la Seine-Maritime ont décidé conjointement de démanteler définitivement ces deux ouvrages avant la pleine saison estivale.

La maîtrise d'ouvrage des opérations a été confiée au SML76 avec un financement assuré par le Département de la Seine-Maritime pour un montant d'environ 8 000 € TTC. Les travaux seront réalisés par l'entreprise OUEST ACRO, spécialisée en intervention en milieu d'accès difficile, avant le 18 juillet prochain.

Contact :

François DEHAIS - Directeur
Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime
16, Grand Quai – 76400 FECAMP
07.60.54.92.08 – francois.dehais@sml76.fr